

Délibération N°16

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	24
VOTANTS :	25

OBJET :

**DÉCISION MODIFICATIVE N°
3 AU BUDGET 2023.**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Quatorze Décembre à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 08 Décembre 2023 s'est réuni,
à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire
publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. Mme
PERICHON. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

Commune de LAPALISSE : M. ROUSSILHE, pouvoir à M. FERBOS

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président explique à l'assemblée que quelques
virements de crédit s'imposent. Ils visent à réajuster les montants
inscrits initialement à certains articles comptables, aussi bien en
section de fonctionnement que d'investissement.

Il les soumet à l'assemblée pour approbation.

– BUDGET PRINCIPAL n°34000 (n°3) :

Rajout de 120 000 € en dépense sur l'article 615221 : entretien et
réparation bâtiments publics, pour la réfection de la toiture du
gymnase à Lapalisse suite au sinistre du 04/06/2022 (grêle).

Rajout de 50 000 € en recette sur l'article 7788 : produits
exceptionnels divers, correspondant au 2ème acompte de l'indemnité
de l'assurance relative au sinistre du 04/06/2022 (grêle).

Rajout de 70 000 € en recette sur l'article 7488 : autres attributions et
participations, correspondant à une partie de la dotation au titre du filet
de sécurité (année 2022 – encaissée sur 2023).

Rajout de 4 000 € en recettes à l'article 7388 : autres taxes et en
dépenses à l'article 739113 : reversement conventionnels de fiscalité.

Section de fonctionnement – Dépenses :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
615221 / 011	Entretien et réparation bâtiments publics	15 000,00	+ 120 000,00	135 000,00
739113 / 014	Reversement conventionnels de fiscalité	0,00	+ 4 000,00	4 000,00
TOTAL			+ 124 000,00	

Section de fonctionnement – Recettes :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
7788 / 77	Produits exceptionnels divers	0,00	+ 50 000,00	50 000,00
7488 / 74	Autres attributions et participations	0,00	+ 70 000,00	70 000,00
7388 / 73	Autres taxes diverses	0,00	+ 4 000,00	4 000,00
TOTAL			+ 124 000,00	

Rajout de 250 € en dépense sur l'article 165 afin de procéder au remboursement du dépôt de garantie de loyer à ABSIDE AVOCATS

Rajout de 6 600 € en recette sur l'article 10226 : Taxe d'Aménagement et 6 350 € en dépenses à l'article 10226 pour le reversement de la Taxe d'Aménagement aux communes membres.

Section d'investissement– Dépenses :

Article / Prog	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
165	Dépôts et cautionnements reçus	850,00	+ 250,00	1 100,00
10226 / OFI	Taxe d'Aménagement	16 000,00	+ 5 700,00	21 700,00
2033 / 307	City stades	1 450,00	+ 650,00	2 100,00
TOTAL			+ 6 600,00	

Section d'investissement– Recettes :

Article / Prog	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
10226 / OFI	Taxe d'Aménagement	20 000,00	+ 6 600,00	26 600,00
TOTAL			+ 6 600,00	

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les virements de crédits présentés et regroupés sous la Décision Modificative N°3 au Budget Primitif 2023.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 22 DEC. 2023
Publié ou Notifié
le : 15 DEC. 2023
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"